

République Française  
Département des  
Pyrénées-Atlantiques



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024**

**DELIBERATION N°18 - DCM-20241212-18**

**Nombre de  
membres en  
exercice : 29**

Présents : 22  
Votants : 28  
Pour : 28  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Objet :  
Ouverture des  
données  
publiques de la  
Ville de Boucau**

L'an deux mille-vingt-quatre, le douze décembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

**Date de convocation : 6 décembre 2024**

**Membres présents :**

**M. Francis GONZALEZ, Mme Marie-José ROQUES, M. Gilles LASSABE, Mme Monia EVENE-MATEO, M. José DOS SANTOS, M. Patrick ACEDO, Mme Sandrine DARRIGUES, M. Jean-Marie GUTIERREZ, M. Jean-Pierre CAZAUX, Mme Catherine DUPIN, Mme Simone PUYO, M. Jean-Pierre ALPHA, Mme Catherine DUFOUR, M. Jonathan DARRIGADE, Mme Céline DOS SANTOS, Mme Martine BECRET, M. Dominique LAVIGNE, Mme Marie-Ange THEBAUD, M. Christophe MARTIN, Mme Hélène ETCHENIQUE, M. Jérôme RANCE, M. Frédéric BILLARD.**

**Membres représentés par pouvoir :**

**Mme Laurence GUYONNIE donne pouvoir à M. Jean-Marie GUTIERREZ  
M. Alain DARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Pierre ALPHA  
M. Xavier BAYLAC donne pouvoir à M. Gilles LASSABE  
Mme Alexandra VALETTE donne pouvoir à Mme Simone PUYO  
M. Eric DEITIEUX donne pouvoir à Mme Catherine DUFOUR  
Mme Jennifer WEBER donne pouvoir à Mme Céline DOS SANTOS**

**Membre absent :**

**M. Bastien GERY**

**Secrétaire de séance : Mme Sandrine DARRIGUES**

**Madame Sandrine DARRIGUES** indique que les services de la Ville de Boucau entretiennent des bases de données, dont la Collectivité détient la propriété intellectuelle intégrale en tant que donneur d'ordre, producteur ou coproducteur.

La Collectivité souhaite mettre à disposition progressivement ses données de façon non discriminatoire, et en permettant leur réutilisation pour un usage commercial ou non commercial, sous une licence libre de type Licence Ouverte v2 ou de type ODC Open Database (ODbl) version 1.0.

Elle précise que la Collectivité bénéficie d'un accompagnement de l'antic Pays Basque depuis le 27 septembre 2018 pour lui permettre d'ouvrir ses données, et peut en outre s'appuyer sur le portail open data mutualisé par la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour héberger ses données ouvertes.

Ainsi, la mise à disposition des données publiques :

- facilitera leurs réutilisations par les acteurs publics, les acteurs économiques, les partenaires institutionnels et les citoyens ;
- permettra de réaliser des économies d'échelle en incitant l'ensemble des acteurs publics et privés à partager le même territoire numérique sans multiplier des acquisitions de données similaires ;
- permettra de stimuler l'innovation et de participer à la relance en permettant aux acteurs économiques de développer de nouveaux usages et services numériques.

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi du 17 juillet 1978, modifiée, relative à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques ;

**Vu** la directive européenne 2003/98/CE du 17 novembre 2003 concernant la réutilisation des informations du secteur public ;

**Vu** le décret 2005-1755 du 30 décembre 2005 relatif à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques, pris pour l'application de la loi du 17 juillet 1978 ;

**Vu** la directive européenne 2007/2/CE du 14 mars 2007, publiée au journal officiel de l'Union européenne le 25/04/2007, dite directive INSPIRE ;

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**Vu** la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016, dite Loi République Numérique, rendant obligatoire la publication par défaut des informations publiques non protégées produites par les collectivités territoriales ;

**Vu** le Livre III du Code des relations entre le public et l'administration, en vigueur au 09 octobre 2016 ;

**Vu** la directive européenne 2019/1024 du Parlement Européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les données ouvertes et la réutilisation des informations du secteur public.

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir entendu l'exposé,  
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de mettre à disposition progressivement les données publiques propriétés de la Collectivité sur un portail Internet dédié appelé « Boucau Open Data », accessible depuis directement le site de la Ville de Boucau dans la rubrique « Données Publiques – Open data », sous une licence de type License Ouverte v2.0 ou de type ODC Open Database License (ODbL) version 1.0 dont les termes sont annexés à la présente délibération.

**Certifié  
exécutoire  
compte tenu du  
dépôt à la Sous  
Préfecture de  
Bayonne  
le  
et de la  
publication  
le**

**PRECISE** que les jeux de données publiques mis à disposition sur le portail Open Data concernent dans un premier temps les données des autorisations d'urbanisme. D'autres jeux de données seront ouverts et disponibles sur le portail progressivement en fonction des opportunités.

**PRECISE** que la mise à disposition des données de la Ville de Boucau sera effectuée conjointement avec la mise à disposition des données de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et de ses partenaires.

**Pour extrait certifié conforme  
Boucau, le 18 décembre 2024**

**Le Maire,**



**La secrétaire,  
Mme Sandrine DARRIGUES**

